Expertocratie : l'emprise de l'Etat n'est pas celle qu'on croit

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1979)**

Heft 515

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1016633

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

EXPERTOCRATIE

L'emprise de l'Etat n'est pas celle qu'on croit

La mode est à la critique de l'Etat, de son pouvoir tentaculaire, de l'emprise croissante qu'il exerce dans des domaines de plus en plus nombreux de la vie sociale.
A gauche, la critique est encore hésitante. Il est difficile de mettre en question une évolution à laquelle on a soi-même contribué, d'imaginer et de promouvoir des formes nouvelles de décisions collectives moins lourdes et plus démocratiques: l'Etat, c'est encore le recours contre les abus des pouvoirs privés!
La droite, sur ces sujets, est plus à l'aise. Dans son discours, l'Etat reste un mal nécessaire, une puissance qu'il faut contenir. Dans la conjoncture actuelle, le ton se fait plus vif: compressions budgétaires, blocage du personnel des services publics, intervention minimale en matière de régulation économique.

BOUC ÉMISSAIRE

Le climat d'insécurité dans lequel nous vivons – économie, énergie, mais aussi valeurs de référence – favorise la désignation d'un bouc émissaire: l'Etat est tout trouvé pour remplir ce rôle.
Le mécontentement populaire peut ainsi être ramené à un malaise des citoyens dans leurs rapports avec l'Etat. D'où la solution maintes fois proposée: frein rigoureux au développement des activités publiques et réactivation de la responsabilité personnelle. La boucle est bouclée et la philosophie libérale y trouve, comme par hasard son compte.
Voilà pour le discours, mais dans les faits?
L'Etat libéral, veilleur de nuit – justice, police, défense – est bien mort.
Depuis la première guerre mondiale, on constate que l'Etat, dans les sociétés occidentales, produit et distribue biens et services, en Suisse aussi, et qu'il a développé considérablement le champ de ses activités.
Mais cette évolution ne doit pas faire illusion. Le champ du politique n'a pas crû dans les mêmes proportions.

PRIVÉ ET PUBLIC

Tout le "privé" que l'Etat a incorporé peu à peu n'est pas pour autant devenu public, c'est-à-dire transparent, objet d'un débat, d'une décision et d'un contrôle collectifs. En bref, à l'emprise croissante de l'Etat correspond une privatisation de ce même Etat.
Ce phénomène de "privatisation" apparaît notamment clairement à deux moments de l'activité étatique: la préparation de la décision et son exécution.
Pour l'exécution, commissions consultatives, organes semi-publics et privés détiennent une part non négligeable du pouvoir étatique.
Pour la préparation des décision, ce sont des commissions extra-parlementaires "ad hoc" qui élaborent la grande majorité des lois et règlements.
Et on sait la difficulté pour le Parlement de remettre en question ces projets, par manque de temps, de compétence, mais aussi par crainte de mettre en péril les délicats équilibres imaginés et négociés longuement par les "experts".
Sur ces "experts", un récent travail apporte quelques lumières statistiques (1) qui éclairent d'un jour particulier ce qu'il est convenu d'appeler la démocratie de concordance.

DES CENTAINES DE SPÉCIALISTES

L'importance du phénomène, tout d'abord: 5482 experts se partagent 344 commissions en 1977. Et entre 1970 et 1977, 99 experts ont chacun fonctionné de quatre à seize fois dans une commission, ce sont les super-experts!

A titre de rappel, la répartition des experts des deux cents commissions instituées entre 1970 et 1977, selon leur affiliation:
– fonctionnaires fédéraux: 26,4%
– fonctionnaires cantonaux et communaux: 22,8%
– professeurs, chercheurs: 11,7%
– représentants de firmes privées: 11,7%
– organisations professions libérales: 2,2%
– organisations paysannes: 2,6%
– organisations de propriétaires fonciers: 2,2%
– organisations syndicales: 3,4%
– organisations de consommateurs: 1,6%.
Certes, les chiffres de disent pas tout et l'influence n'est pas proportionnelle au nombre de sièges détenus par tel ou tel groupe d'intérêt. Reste que la disproportion est flagrante et que le citoyen salarié et consommateur n'a guère l'occasion de faire entendre son point de vue.
Une représentation efficace est aussi fonction des moyens d'une organisation.
Le cas de l'Union syndicale suisse est particulièrement frappant: une poignée de secrétaires se partagent plusieurs dizaines de commissions, courant de la circulation routière aux routes nationales, de l'importation des oeufs aux produits laitiers, de la consommation à la politique conjoncturelle. Quel temps reste-t-il pour préparer une stratégie syndicale d'ensemble, pour faire le lien avec les fédérations?
On parle beaucoup ces temps, à gauche, du problème de la participation au Conseil fédéral. Ne serait-il pas aussi utile, plus utile peut-être, de débattre de cette procédure gigantesque et complexe de préparation des décisions: choix des priorités, préparation des positions politiques à défendre, débats préalables dans les organisations, notamment?

(1) Germann R., Frutiger A. "Les commissions extra-parlementaires créées de 1970 à 1977". 1979, Université de Genève.

CONTRÔLE

Lois sur les étrangers: choisir les députés

Avant le débat imminent aux Chambres sur le projet de loi sur les étrangers, le comité vaudois constitué pour lutter contre l'adoption